Commission Régionale
des Compétitions Féminines

Compte-rendu de la réunion Commission
Gestion des compétitions – pôle « compétitions féminines » du 15 novembre 2022
par voie dématérialisée

Présents : Gilles COUSIN, Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Éric FRELING, Micheline GOLAWSKI
Assiste : Laurence DEMAILLY

Coupe de la Ligue U18 F :

La commission a été sollicitée afin d'obtenir des éléments complémentaires concernant la coupe de la Ligue U18F (temps de jeu / mutés).

Il est précisé que les règles régissant la participation des joueuses et plus particulièrement les mutations sont régies par les règlements généraux de la FFF (article 160 c) : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements. »).

Concernant le temps de pratique, il s'avère qu'une erreur typographique est présente dans le règlement de la coupe de la Ligue U18 F, il convient de lire « Les rencontres ont une durée de 90 minutes : 2 x 45 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes. Il n'y a pas de prolongation. » comme pour le championnat.

La mise à jour réglementaire du règlement de la coupe de la Ligue sera faite et communiquée à l'ensemble des clubs d'ici le prochain tour.

Rappel du calendrier prévisionnel

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du Règlement Particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Président
Gilles COUSIN